

Avion renifleur

Gérald Messadié. 500 ans d'impostures, sornettes, absurdités et autres erreurs scientifiques. L'Archipel, 2013

« Il est possible d'identifier en altitude des gisements pétroliers grâce à un appareil spécial » (*Information générale dans la presse française et internationale en 1975*)

Peu de mystifications furent aussi retentissantes que l'affaire des « avions renifleurs », selon l'expression lancée alors par Le Canard enchaîné, qui défraya l'actualité entre 1975 et 1979. Peu d'entre elles également furent aussi révélatrices de l'incompétence des milieux politiques en matière de science et de technologie, donc de leur vulnérabilité aux assertions les plus extravagantes. Grand cas a été naturellement fait dans les ouvrages, articles et émissions sur le sujet, de ses aspects financiers et politiques, et notamment du fait que cette affaire a coûté près d'un milliard de francs de l'époque à l'État français. Mais, dans ces pages, nous avons privilégié l'aspect scientifique.

En 1975, après le premier choc pétrolier, des décideurs politiques français s'intéressent à l'invention présumée d'un ingénieur belge, Alain de Villegas, et d'un inventeur italien, Aldo Bonassoli (en fait un agriculteur autodidacte), qui aurait été mise au point dans les années 1960 et qui permettrait la détection aérienne de gisements de gaz, de pétrole et d'uranium. Des dirigeants d'Elf-Aquitaine, à l'époque entreprise publique, décident d'effectuer des essais. Ceux-ci se révèlent concluants : les appareils de Villegas et Bonassoli, nommés Delta et Omega, ont bien identifié des gisements connus des ingénieurs d'Elf. On apprendra plus tard que des sources internes à cette société avaient fourni aux intéressés les données nécessaires à leur localisation. Incidemment, on est en droit de s'étonner du crédit accordé d'emblée à une allégation telle que celle de ces inventeurs. L'exploration aérienne n'est possible à ce jour que de façon visuelle et en surface : si elle a permis, par exemple, et parfois à l'aide de la photo en infrarouge, d'effectuer des découvertes archéologiques, c'est grâce à des vestiges visibles en surface, tels que des contours d'anciens sites habités, recouverts de végétation ; mais il n'existait alors aucun moyen connu d'explorer les profondeurs du sol, et certes pas de localiser des gisements d'hydrocarbures fossiles, qui se situent à des profondeurs de plusieurs centaines, voire de milliers de mètres.

L'identification de méthane ou de CO₂, par exemple, dans l'atmosphère de planètes lointaine n'est possible que grâce à l'analyse visuelle de leurs spectres lumineux.

En dépit d'un scepticisme préliminaire, Elf signe en 1976 un contrat sans rien connaître du procédé dont les inventeurs entendent conserver le secret ; ce contrat est signé par le biais d'une société écran. Il n'a été procédé ni à des contre-épreuves, ni à des études ponctuelles qui auraient permis d'évaluer au préalable la fiabilité de la mystérieuse invention. Cela est confirmé par la lettre du Premier ministre, M. Raymond Barre, en date du 28 février 1978 : le contrat « n'a fait l'objet, avec l'accord du Président de la République [M. Valéry Giscard d'Estaing], d'aucune information au conseil de l'Erap [Entreprise de recherches et d'activités pétrolières] ni auprès des autorités de tutelle. » [...]